AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -7-7-71 198651

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE" Tél. RENNES (99) 36-01-74

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)

Sous-Régisseur de Recettes de la D.D.A. — Protection des Végétaux, Route de Fougères, RENNES

C. C. P. RENNES 9404-94

ANNEXE AU BULLETIN N° 130 — 1er JUILLET 1971

POMMIER - POIRIER

CARPOCAPSE : Bien que le climat ait été peu favorable à cet insecte, de nouvelles pontes ont été déposées aux environs du 21 Juin. En conséquence, un traitement s'avère nécessaire lors de l'éclosion de ces oeufs prévue au cours des prochains jours.

TAVELURE : Poursuivre la protection dans les vergers contaminés.

FRAISIER

OTIORRHYNQUES : Dans notre bulletin du 13 Mai, nous avons indiqué que ces insectes avaient occasionné des dégâts dans plusieurs fraisières de PLOUGASTEL-DAOULAS.

Nous rappelons que l'adulte, qui est un charançon d'environ 1 cm de longueur, s'alimente des feuilles qu'il encoche profondément. Ces dégâts laissent supposer la présence de ce ravageur qui se cache sous les feuilles de la base des plantes.

Les pontes ont lieu de Juillet à Octobre. Les larves sont blanches à tête jaune clair, de forme arquée. Elles rongent les racines du fraisier de l'automne au printemps et peuvent entraîner la mort des plantes.

Dans les cultures où les otiorrhynques se sont manifestés, la lutte doit être entreprise avant les premières pontes, c'est-à-dire début Juillet, aussitôt la récolte terminée.

Le traitement sera effectué en pulvérisation copieuse sur les fraisiers, mais aussi sur les haies bordant les parcelles infestées où se réfugient les adultes.

Utiliser l'un des insecticides suivants :

- Lindane : 4,8 g de matière active à l'are
- Parathion : 4 g " " "

Deux applications à 15 jours d'intervalle sont nécessaires pour obtenir d'excellents résultats.

Les poudrages avec ces insecticides, employés aux mêmes doses, sont également efficaces. Cependant, ils risquent d'être insuffisants s'il pleut peu de temps après le traitement.

P. 361

.../...

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

POMME DE TERRE

MILDIOU : La maladie s'étend et de nouvelles sorties de taches sont toujours à craindre. Un nouveau traitement s'impose ces jours-ci.

Dans les cultures devant être arrachées prochainement, il est conseillé de procéder au défanage dès l'apparition des taches, afin d'éviter une contamination des tubercules à partir des taches foliaires.

Observations importantes concernant le défanage :

1° - Le défanage effectué par temps chaud et sur sol très sec risque d'entraîner le noircissement de l'anneau vasculaire des tubercules. Il convient donc, dans toute la mesure du possible, d'éviter d'opérer dans de telles conditions.

2° - Certains producteurs ajoutent au défanant un herbicide, qui est souvent une association de phytohormones et de piclorame, dans le but de détruire différentes mauvaises herbes présentes dans la culture. Cette technique est à proscrire formellement dans toutes les parcelles de semence, car les tubercules en étant issus risquent de donner une végétation chétive avec déformations très prononcées des tiges et feuilles, qui revêtent alors l'aspect de jeunes pousses de fougères.

TOMATE

MILDIOU : Le traitement fongicide sera renouvelé en fonction des pluies et du développement de la végétation. Il convient d'être particulièrement vigilant, la maladie présente sur pomme de terre constituant un danger grave.

CHOUX

PUCERONS : Il est recommandé de bien observer les cultures, de façon à réaliser éventuellement un traitement insecticide avant le développement de colonies.

OIGNON - ECHALOTE

MILDIOU : Nous rappelons l'intérêt de traiter à nouveau à l'approche de la récolte, compte-tenu des conditions climatiques toujours très favorables. Se référer aux avis du 19 Mai et du 22 Juin.

HARICOT

ANTHRACNOSE : Les conditions climatiques ont déjà permis l'implantation de cette affection dans certaines cultures où les dégâts risquent d'être graves si aucune intervention n'est faite à temps.

Se reporter à l'avis du 1er Juin dans lequel toutes les indications ont été fournies pour lutter contre cette maladie.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles

G. PAITIER et G. CHARPENTIER.

L'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire "BRETAGNE"

J. DELOUSTAL.

.../...